



COMMUNE
DE
VAUGRIGNEUSE

**ARRÊTÉ N°19-2026
RÉGLEMENTANT PROVISOIREMENT
LA CIRCULATION DES VÉHICULES
7 Bis Rue de la Mare aux Chats**

Le Maire de la Commune de Vaugrigneuse :

- **Vu** les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la route et notamment ses articles R 37-1 et R 225 ;
- **Vu** l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière et les textes subséquents la modifiant et la complétant ;
- **Considérant** que la Société SADE représentée par Monsieur David MARTINS domicilié 3 Rue Marcelin Berthelot à WISSOUS (91320), pour le compte du Syndicat des Eaux Ouest Essonne – 24 Rue du Général Leclerc à FORGES-LES-BAINS (91470), doit exécuter des travaux dans le cadre du marché de renouvellement des branchements d'adduction en eau potable au 7 Bis Rue de la Mare aux Chats à VAUGRIGNEUSE (91640),
- **Considérant** qu'afin de permettre le bon déroulement des dits travaux et d'assurer la sécurité des personnes et des biens, il est nécessaire de réguler provisoirement la circulation des véhicules, 7 Bis Rue de la Mare aux Chats,

ARRÊTÉ

Article 1 : Les travaux prévus pour une durée d'une à deux journées pourront être réalisés entre le jeudi 30 avril 2026 et dimanche 31 mai 2026.

La Société SADE est autorisée à instituer une interdiction de stationner au droit du chantier au 7 bis Rue de la Mare aux Chats, l'intervention sera réalisée sur trottoir.

Article 2 : La Société SADE est chargée de mettre en place les panneaux de signalisation réglementaires prévoyant que le stationnement sera interdit pendant la durée du chantier, mais devra prendre toutes dispositions utiles pour permettre aux riverains d'accéder à leur propriété.

Article 3 : Dès l'achèvement des travaux, la Société SADE devra rétablir à ses frais la voie publique et ses dépendances et réparer tous dommages éventuellement causés.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Limours est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché selon les conditions réglementaires habituelles, et dont ampliation sera transmise à :

Monsieur David MARTINS représentant la Société SADE
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Limours



Vaugrigneuse, le 10/04/2026

Élodie CRÉPIN,
Maire de Vaugrigneuse

Affiché le 11/04/2026

Ampliations transmises le 11/04/2026

Mairie - 1 rue Héroard -91640 Vaugrigneuse - tél : 01 64 58 90 59

Mail : contact@ville-vaugrigneuse.fr

Site internet : <https://www.ville-vaugrigneuse.fr>